

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 05/03/2026

Date de la convocation 24/02/2026	L' an 2026, le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 24/02/2026	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 15	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : Mmes : ABIVEN Janig, LACOINTE Mélanie, M. VERON Antoine Excusé(s) : Mme RENARD Catherine
	Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Réf : 2026-03-11 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/03/2026	<u>BORNES INCENDIE - CONVENTION AVEC LA SAUR</u> <u>A COMPTER DE 2026</u> LE CONSEIL MUNICIPAL EST FAVORABLE à la signature d'une convention d'entretien, de réparation et de remplacement des bornes d'incendie avec la SAUR à compter de 2026
Réf : 2026-03-12 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/03/2026	<u>PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT SURCROIT D'ACTIVITES - PERIODE DU 1^{er} avril 2026 au 30/06/2026 SERVICE TECHNIQUE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE prendre d'un adjoint technique à temps complet soit 35 h/35 ^{ème} hebdomadaires en contrat du 1 ^{er} avril au 30 juin 2026 pour surcroît d'activités au service technique
Réf : 2026-03-13 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/03/2026	<u>CIMETIERE COMMUNAL - REPRISE DES CONCESSIONS - OPERATION LANCEE EN 08/2024 - 2^{ème} périmètre - fin de procédure</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré EST FAVORABLE à la reprise des concessions en état d'abandon mentionnées dans le 2 ^{ème} périmètre de la procédure lancée en août 2024
<u>Droits de préemption urbains</u> Le Conseil Municipal renonce aux biens suivants : - 14 rue du Bourg-Neuf - section AB 282 - 27 rue des Menais - sections AB 270 et 271	
<u>Varrains - commune reconnue au titre des catastrophes naturelles - risque inondations - par l'Etat</u>	

réf Arrêté du 3 mars 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Les administrés ayant subi des dégradations liées à l'inondation du Thouet en février dernier, disposent d'un délai de 30 jours à compter du lendemain de la parution de l'arrêté de reconnaissance pour adresser leur déclaration de sinistre auprès de leur assureur

Projet d'acquisition d'une parcelle communale (espace commun) à l'intérieur du Clos des Sarments par un particulier

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision en attendant des précisions juridiques de la Préfecture.

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE